



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : CAPET interne

Section : Design et Métiers d'Art

Rapport de jury présenté par :
Céline PHAM-TRONG, Inspectrice Pédagogique Régionale
Présidente du jury

SOMMAIRE

Présentation générale du concours et de la session	page 3
Bilan de la session et statistiques	pages 4 et 5
Admissibilité : RAEP. Réglementation de l'épreuve	page 6
Rapport de jury de l'épreuve d'admissibilité	pages de 7 à 10
Admission : MSP. Réglementation de l'épreuve	page 11
Rapport de jury de l'épreuve d'admission	pages de 12 à 16
Sujets de l'admission	
Sujet 1	page 17
Sujet 2	page 22
Sujet 3	page 26
Sujet 4	page 30

Les rapports des concours et la présentation des épreuves sont publiés sur le site du ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports :
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/> et sur le site national Design & Métiers d'art :
<https://designetmetiersdart.fr/>

Présentation générale du concours et de la session

Le jury tient tout d'abord à saluer l'engagement et le courage des candidats qui ont choisi de se présenter au concours interne en Design et Métiers d'Art cette année, dans un contexte toujours plus exigeant. Alors que le nombre de postes offerts au concours public demeure stable (cinq postes), celui du concours privé a été réduit de manière significative, passant de trois à un seul. Les candidats avaient pleinement conscience de cette tension, qui renforce encore les exigences d'un concours déjà sélectif. Leur démarche n'en est que plus méritoire.

Se présenter à un concours interne, c'est souvent concilier un engagement professionnel à temps plein avec une réelle ambition de progression de carrière. Ce choix implique un investissement personnel important, notamment pour la rédaction du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) et la préparation de l'épreuve orale. Cette dernière, loin d'être un obstacle, constitue une véritable opportunité pour valoriser un parcours, faire entendre une réflexion pédagogique construite, et affirmer une posture professionnelle.

Le jury regrette cependant que certains candidats se présentent encore sans préparation suffisante, affaiblissant la portée de leur propos. L'épreuve orale ne peut être abordée de façon improvisée. Elle exige rigueur, clarté, recul et capacité à mettre en perspective son expérience. Il convient de rappeler que les rapports de jury publiés chaque année proposent des conseils ciblés, concrets, et souvent décisifs pour mieux comprendre les attendus de l'épreuve. Leur lecture attentive, ainsi qu'un accompagnement le cas échéant, sont des ressources précieuses qu'il est indispensable de mobiliser.

À l'inverse, le jury salue l'excellence de certains candidats qui, pleinement conscients de ces exigences, ont su structurer leur discours, analyser leur pratique avec pertinence, et démontrer une véritable capacité à se projeter dans les responsabilités inhérentes au métier. Leur réussite est le fruit d'une préparation approfondie, d'une lucidité sur les attendus du concours et d'un engagement professionnel assumé.

Le jury tient à rappeler que l'échec à un concours, notamment lorsque les places sont rares, ne remet nullement en cause la valeur professionnelle d'un candidat. Il souligne en revanche l'importance d'une préparation méthodique et d'une posture réflexive. D'ailleurs, les candidats admis cette année sont majoritairement ceux qui avaient déjà été admissibles lors de la session précédente : leur persévérance a porté ses fruits. Il est donc vivement recommandé, en cas d'échec, de prendre le temps du recul, de s'appuyer sur les recommandations du jury et de se préparer à nouveau avec détermination.

Le concours reste avant tout un défi ambitieux, mais l'aventure n'en est pas moins enrichissante. Il constitue un levier de reconnaissance et de progression pour tous ceux qui s'y engagent avec sérieux. À ce titre, la lecture de ce rapport pourra, nous l'espérons, accompagner utilement celles et ceux qui envisagent de se représenter et contribuer à leur réussite future.

Bilan de la session 2025 CAPET INTERNE Section DESIGN ET MÉTIERS D'ART

Cette session du CAPET Interne Design et Métiers d'Art proposait 5 places pour le concours public et 1 place pour le concours privé.

Pour le concours Public

Bilan de l'ADMISSIBILITÉ
Nombre de candidats inscrits : 89 Nombre de candidats non éliminés : 47 soit : 52,8 % des inscrits. Nombre de candidats éliminés : 4 Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire : 00.00, HN (hors norme), EI (erreur d'inscription), DA (dossier absent)

Moyenne des candidats non éliminés : 11,35 / 20

Moyenne des candidats admissibles : 15,68 / 20
--

Barre d'admissibilité : 13,75 / 20 Nombre de candidats admissibles : 13 soit : 27,45 % des non éliminés. (Coefficient de l'épreuve d'admissibilité : 1)

Échelonnement des notes de l'admissibilité : de 5 à 20/20

Notes	0,5 à 5,5	6 à 7,5	8 à 9,5	10 à 11,5	12 à 13,5	14 à 15,5	16 à 17,5	19 à 20
Nombre candidats	1	6	10	10	8	6	5	1

4 candidats HN

Bilan de l'ADMISSION

Nombre de candidats admissibles : 13 Nombre de candidats non éliminés : 12 soit : 92,3 % des admissibles. Nombre de candidats admis sur liste principale : 5 soit : 41,6 % des non éliminés. Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : 0 Nombre de candidats admis à titre étranger : 0

Moyennes portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission) : Moyenne des candidats non éliminés : 39,31 (soit une moyenne de : 13,10 / 20) Moyenne des candidats admis sur liste principale : 45,65 (soit une moyenne de : 15,21 / 20)

Moyenne portant sur l'épreuve de l'admission : Moyenne des candidats non éliminés : 23,68 (soit une moyenne de : 11,84 / 20) Moyenne des candidats admis sur liste principale : 30,8 (soit une moyenne de : 15,4 / 20)
--

Nombre de postes : 5 Barre de la liste principale : 43,00 (soit un total de : 14,33 / 20) (Total des coefficients : 3 - admissibilité : 1 - admission : 2)

Échelonnement des notes de l'admission: de 4,5 à 18/20

Notes	< 8	8 à 9,5	10 à 11,5	12 à 13,5	14 à 15,5	16 à 18,5	19 à 20
Nombre candidats	2	1	2	3	2	2	0

1 candidat absent

Bilan de l'ADMISSIBILITÉ

Nombre de candidats inscrits : 41
 Nombre de candidats non éliminés : 24 soit : 58,5% des inscrits.
 Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire : 00.00, HN (hors norme), EI (erreur d'inscription), DA (dossier absent)

Moyenne des candidats non éliminés : 12,31 / 20

Moyenne des candidats admissibles : 16,55 / 20

Barre d'admissibilité : 15,5 / 20
 Nombre de candidats admissibles : 5 soit : 20,83 % des non éliminés.
 (Coefficient de l'épreuve d'admissibilité : 1)

Échelonnement des notes de l'admissibilité : de 4 à 18/ 20

Notes	0,5 à 5,5	6 à 7,5	8 à 9,5	10 à 11,5	12 à 13,5	14 à 15,5	16 à 18,5	19 à 20
Nombre candidats	2	0	5	2	5	6	4	0

Bilan de l'ADMISSION

Nombre de candidats admissibles : 5
 Nombre de candidats non éliminés : 5 soit : 100% des admissibles.
 Nombre de candidats admis sur liste principale : 1 soit : 20% des non éliminés.
 Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : 0
 Nombre de candidats admis à titre étranger : 0

Moyennes portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission) :
 Moyenne des candidats non éliminés : 38,95 (soit une moyenne de : 12,98 / 20)
 Moyenne des candidats admis sur liste principale : 44,5 (soit une moyenne de : 14,83/ 20)

Moyenne portant sur l'épreuve de l'admission :
 Moyenne des candidats non éliminés : 22,40 (soit une moyenne de : 11 ,20 / 20)
 Moyenne des candidats admis sur liste principale : 28 (soit une moyenne de : 14 / 20)

Nombre de postes : 1
 Barre de la liste principale : 44,5 (soit un total de : 14,83 / 20)
 (Total des coefficients : 3 - admissibilité : 1 - admission : 2)

Échelonnement des notes de l'admission : de 6,5 à 14/ 20

Notes	< 8	8 à 9,5	10 à 11,5	12 à 13,5	14 à 15,5	16 à 18,5	19 à 20
Nombre candidats	1	0	1	2	1	0	0

Rapports des jurys

Épreuve d'admissibilité

Dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (coefficient 1)

Réglementation de l'épreuve :

Lecture et notation par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Le dossier de RAEP comporte deux parties (JORF du 3 mai 2011). Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes. Cette présentation peut être reliée pour l'étayer à des compétences acquises dans un domaine professionnel. Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter. Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une séquence d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies et des outils et langages numériques au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

À son dossier, le candidat peut joindre un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'évaluation du jury portent sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Rapport de jury de l'épreuve de dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle Session 2025

Propos introductif

Les recommandations formulées dans le présent rapport, de même que celles figurant dans les rapports de jury des sessions précédentes, constituent des ressources précieuses pour appréhender avec justesse les attendus de l'épreuve et optimiser la préparation des candidats. Elles permettent de clarifier les enjeux de l'exercice, tout en favorisant une approche rigoureuse et méthodique. Les consignes formelles qui encadrent la constitution du dossier — notamment en ce qui concerne la présentation, le nombre de pages, le format des annexes ou la structuration du propos — ne relèvent pas de considérations accessoires : elles participent pleinement à l'objectif d'équité entre les candidats et traduisent les exigences inhérentes à un concours de recrutement. Leur strict respect s'impose donc. En outre, la capacité à produire une synthèse pertinente, à articuler les éléments de manière cohérente, à faire preuve de clarté dans l'expression écrite et à incarner une posture réflexive constitue un indicateur de professionnalisme et de maturité, que le jury prend en compte de manière attentive dans l'évaluation globale du dossier.

Le dossier du RAEP repose sur deux parties bien distinctes.

La première partie doit valoriser les compétences acquises dans le parcours et l'expérience professionnelle et mettre en lumière les qualités du candidat à enseigner en design et métiers d'art.

Cette deuxième partie du dossier RAEP permet de démontrer de manière concrète et tangible les compétences pédagogiques et didactiques du candidat, en montrant sa capacité à concevoir, structurer et mettre en œuvre des activités d'enseignement efficaces.

Il est à noter que certaines candidatures ne correspondent pas aux attentes du concours CAPET interne Design et Métiers d'art en termes d'entrée disciplinaire. La plupart des candidats sont enseignants mais d'autres ont des expériences éloignées du métier d'enseignant. Elles font sens quand elles sont mises en relation avec l'enseignement.

Au sujet du parcours professionnel

Cette première partie doit restituer les responsabilités exercées, qu'elles relèvent de l'enseignement, de la formation ou d'autres domaines professionnels, à condition d'en expliciter les liens avec les enjeux pédagogiques du design et des métiers d'art. Le jury attend une mise en valeur sincère, construite et motivée du parcours, sans survente.

Les dossiers les plus convaincants sont ceux qui révèlent des engagements forts et une motivation claire (reconversion, titularisation, évolution professionnelle, etc.).

Le jury a aussi particulièrement apprécié les dossiers des candidats qui ont su mettre en lumière des expériences riches et diversifiées, issues tant de leur parcours de formation que de leur trajectoire professionnelle, pour étayer leur motivation et la pertinence de leur candidature. Ont également été salués les dossiers valorisant des engagements personnels, notamment lorsque les candidats ont su articuler leurs valeurs aux missions éducatives, témoignant d'un positionnement éducatif clair ou d'une implication citoyenne. Il convient de rappeler que le rôle de l'enseignant ne se limite pas à la transmission de savoirs : il s'inscrit dans une mission plus

large de partage des valeurs de la République, de promotion de l'esprit de responsabilité, et de recherche du bien commun, dans une perspective inclusive excluant toute forme de discrimination.

Les candidats issus d'autres disciplines sont invités à prendre appui sur des entrées transversales et à rencontrer des enseignants des filières STD2A ou DNMADE afin d'observer concrètement le contexte d'exercice et les enjeux des niveaux visés par le concours en amont de la préparation du dossier de RAEP.

La partie "parcours et expériences" est personnelle. Il est difficile de donner davantage de conseils au-delà de ceux déjà exposés sur la forme et la sincérité de l'exposé, la pièce maîtresse du dossier du RAEP repose sur la réalisation pédagogique.

Au sujet des activités pédagogiques

Rappelons que dans une deuxième partie, le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage vécue et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité.

Choisir l'activité

Le candidat doit démontrer sa maîtrise des différents champs du design et des métiers d'art. Ainsi, il est conseillé d'explorer un autre champ dans la partie pédagogique que celui de sa formation ou de son parcours professionnel.

De plus le choix de la séquence pédagogique doit démontrer la capacité du candidat à conceptualiser et à identifier des enjeux contemporains de design et des métiers d'art. Il est attendu que la séquence s'articule autour une problématique de conception et un objectif d'apprentissage clair.

L'identification de cet objectif découle d'un diagnostic préalable, contextuel à la classe et d'une analyse précise des besoins. Les propositions pédagogiques prennent appui sur le développement d'une ou plusieurs compétences du référentiel (STD2A ou DNMADE), un constat éducatif ou pédagogique (comme le manque d'autonomie des élèves, le manque de cohésion d'une classe, etc.) ou des opportunités locales (comme une exposition, un savoir-faire lié au territoire, etc.).

Les enseignants d'autres disciplines sont invités à observer des situations pédagogiques en STD2A ou DNMADE afin de mieux appréhender les enjeux de la discipline. Proposer des pistes d'adaptation de la séquence présentée dans le cadre de leur propre discipline peut permettre au jury d'apprécier leur capacité à en transposer les principes.

Maîtriser les enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques

Les programmes de STD2A et le référentiel du DNMADE sont le cadre de l'exercice du métier. Dans sa présentation, le candidat doit montrer son appropriation des textes officiels au service de l'objectif visé et éviter la simple citation, encore moins exhaustive.

Le jury a relevé que trop de séquences proposent un dispositif débutant par un sujet à l'intention des élèves et se poursuivant par du suivi individuel. Il regrette également le manque de générosité de certains candidats qui affichent des intentions pertinentes sans entrer suffisamment dans l'explicitation d'une séance.

Le candidat doit rendre lisible dans sa présentation les phases d'apprentissage individuelles et/ou collectives, les apports théoriques ainsi que pratiques permettant à l'élève ou l'étudiant de répondre à la demande.

La présentation de la séquence ne doit pas s'en tenir à un déroulé chronologique descriptif, qui détaille des considérations matérielles telles que « j'allume l'ordinateur, je fais l'appel... ». La fiche pédagogique de la séquence avec le déroulé trouve tout à fait sa place en annexe, ce qui permet au candidat d'y faire référence dans son analyse.

Le candidat est invité à extraire de sa séquence une séance, dont il justifie le choix et explicite l'organisation pédagogique mis en œuvre (organisation matérielle spécifique, apport de connaissances, références exploitées, dispositifs spatio-temporels...).

La présentation de la stratégie pédagogique doit éclairer le jury sur les outils et méthodes choisis en fonction du niveau de la classe, des enjeux de la séquence et ses contraintes. Le candidat doit être en capacité d'expliquer ses choix en termes de moyens afin d'engager les élèves dans une démarche structurée avec des étapes et des objectifs identifiés. Ils ne doivent pas se limiter à des justifications pragmatiques ou logistiques ou liées aux textes officiels, mais doivent permettre au jury de comprendre les choix pédagogiques opérés au regard de l'intention initiale. Par exemple, quand il s'agit d'analyser, quels sont concrètement les méthodes et outils mis à disposition des élèves ? Cet éclairage doit être élargi à l'ensemble de la démarche de création : la veille créative, les phases exploratoires et de recherches, le bilan critique, l'évaluation, etc.

La présentation de la stratégie pédagogique permet de rendre visible le rôle de l'enseignant dans l'acquisition des compétences par les élèves.

S'emparer de l'évaluation

La proposition pédagogique doit impérativement articuler les phases d'évaluation aux compétences et aux objectifs visés. L'évaluation ne peut se limiter à l'énumération de compétences extraites du programme ou du référentiel, elle doit être appréciée comme un outil pédagogique, nécessitant une justification quant à son utilisation.

À ce titre, le jury rappelle que les outils d'évaluation ont pour vocation de mesurer l'acquisition des compétences, mais également de valoriser les réussites, les progrès et les tentatives, qui contribuent à motiver l'élève et à favoriser l'évolution positive de ses projets. Pour l'enseignant, l'analyse des réussites et des erreurs permet d'identifier les difficultés rencontrées par les élèves et de concevoir, le cas échéant, des activités de remédiation et de consolidation des acquis, afin de soutenir efficacement la progression des apprentissages.

Il appartient à l'enseignant d'associer des indicateurs de réussite pour chaque compétence afin de favoriser une meilleure compréhension par les élèves des attendus et aussi de les accompagner dans les pratiques d'auto-évaluation.

Prendre du recul

La prise de recul est essentielle. Elle doit être envisagée avec pragmatisme et humilité. Il n'est pas demandé au candidat la "réalisation pédagogique idéale", en revanche, celui-ci doit être capable d'identifier et d'analyser une situation qui a posé problème. En ce sens, cette analyse réflexive ne se résume pas nécessairement à un paragraphe concluant la fin de la seconde partie. Elle fait partie intégrante de la réflexion pédagogique et peut être intégrée à chaque étape envisagée par le candidat.

Il arrive fréquemment que les relevés de dysfonctionnements manquent de recul critique, se contentant de les associer aux difficultés des élèves ou à des aléas matériels, sans questionner l'efficacité du dispositif mis en œuvre ni vérifier la présence des prérequis indispensables à l'atteinte des objectifs.

Cette analyse réflexive doit donner lieu à des actions démontrant une capacité à rebondir, sous la forme de remédiations actives ou de pistes d'amélioration pour une mise en œuvre future ou encore, de définition d'objectifs pour la séquence suivante.

La mise en forme de son dossier

Le dossier attendu ne se réduit ni à un curriculum vitae, ni à une fiche pédagogique, mais doit s'inscrire dans un propos rédigé, structuré et argumenté. La maîtrise de la langue française constitue une compétence fondamentale pour exercer le métier d'enseignant, et le jury y demeure particulièrement attentif. La qualité de la rédaction constitue un élément déterminant : le propos doit être clair et structuré. La mise en forme, dans le respect strict des consignes de l'épreuve (nombre de pages, choix typographiques, marges, etc.), doit viser la clarté, la lisibilité et la hiérarchisation des informations. Les annexes, qui viennent utilement compléter le propos, doivent permettre de rendre plus concrète la présentation du travail pédagogique, notamment par la mise en valeur de productions d'élèves (étapes intermédiaires, rendus finaux), accompagnées de commentaires explicites sur la progression pédagogique et la diversité des profils.

La citation de références pédagogiques, didactiques ou disciplinaires peut être effectuée sous forme de notes de bas de page, contribuant ainsi à ancrer le propos dans une réflexion étayée.

Le jury est par ailleurs conscient que certains candidats peuvent avoir recours, à titre d'appui rédactionnel ou réflexif, à des outils d'intelligence artificielle. Si leur usage n'est pas proscrit, il est attendu, dans un souci d'honnêteté intellectuelle et de responsabilité, que cette aide soit explicitement mentionnée, en précisant par exemple les passages concernés ou la nature de l'assistance sollicitée. Cette transparence est en cohérence avec les valeurs portées par le métier d'enseignant et la déontologie qui lui est attachée.

Pour conclure

Quel que soit le parcours du candidat, la première partie du dossier vise à justifier, de manière concrète et argumentée, les compétences acquises en tant qu'enseignant et désigner, en lien avec les attendus du concours.

La seconde partie, quant à elle, doit proposer une séquence pédagogique contextualisée, articulée autour d'un objectif d'apprentissage explicite et d'une problématique de design rigoureusement définie. Cette séquence doit mettre en œuvre des dispositifs pédagogiques pertinents et efficaces, permettant à l'ensemble des élèves de progresser vers les objectifs fixés. Elle doit également témoigner d'une posture réflexive, à travers une argumentation solide justifiant les choix opérés, et d'une capacité à analyser, s'adapter et faire évoluer sa pratique.

Enfin, il convient de rappeler que ce dossier s'inscrit dans le cadre d'un concours, dont la finalité est de sélectionner des candidats aptes à exercer les missions du corps visé. Il ne s'agit en aucun cas d'un jugement de valeur sur les personnes ou sur les parcours professionnels antérieurs. Le jury tient à saluer l'engagement de l'ensemble des candidats, y compris ceux qui n'ont pas été retenus cette année, et les encourage à poursuivre leur démarche avec persévérance et exigence.

Épreuve d'admission :

Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat (coefficient 2)

Règlementation de l'épreuve :

Les modalités de l'épreuve orale d'admission sont précisées par l'Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique consultable sur le site devenirenseignant.gouv.fr.

Il est important que les candidats s'y réfèrent, en prennent connaissance et ne découvrent pas le format de l'épreuve le jour de l'oral.

Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat.

Durée des travaux pratiques : 4 heures en loge.

Durée de préparation de l'oral : 1 heure en loge.

Présentation orale devant jury : 30 minutes

Entretien : 30 minutes

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques sur un problème de conception et de réalisation en design ou en métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée ou des classes post-baccalauréat du lycée dans la discipline considérée : design et métiers d'art.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et hypothèses issues des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Les critères d'évaluation du jury portent sur :

- Qualité de l'analyse, des questionnements et de la problématique
- Pertinence des choix didactiques proposés au regard du programme de formation, de l'objectif poursuivi et du public.
- Efficience de la stratégie pédagogique.
- Pertinence de l'argumentation et qualité de la communication.

Rapport du jury de l'épreuve d'admission : leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post- baccalauréat

Propos introductif

Le rapport de l'épreuve s'inscrit dans la continuité des observations formulées lors de la session précédente, tout en l'enrichissant d'éléments nouveaux issus des prestations de cette année. Le jury constate, en effet, la récurrence de certaines insuffisances déjà signalées, ce qui rend nécessaire la réaffirmation de plusieurs recommandations fondamentales.

En introduction, il paraît opportun de rappeler la nature spécifique de l'épreuve et les attendus précis qui en structurent le déroulement. Celle-ci repose sur une succession d'étapes qu'il convient de respecter scrupuleusement.

La prise en compte de l'ensemble des éléments du sujet est essentielle. En premier lieu, le sujet fixe un objectif pédagogique et précise un niveau de classe, qui doivent impérativement être intégrés. En second lieu, une ou plusieurs références sont proposées ; celles-ci doivent être présentées de manière rigoureuse, puis analysées afin de faire émerger les enjeux pédagogiques, les enjeux de conception et de création ainsi qu'une problématique en design et métiers d'art.

Le candidat s'appuie sur ces éléments pour construire sa séquence. Il lui revient alors de justifier les choix opérés, en les reliant de manière cohérente à l'objectif pédagogique donné et aux caractéristiques du public visé. Une séance pivot, porteuse en termes de développement pédagogique, est présentée avec ses objectifs propres et ses modalités de mise en œuvre.

Chaque étape est essentielle à la compréhension globale de la démarche du candidat et ne saurait être négligée ni survolée. Les cinq heures de préparation en loge doivent être envisagées comme un temps d'organisation, de clarification et de structuration de la réflexion, et non comme une accumulation précipitée d'éléments.

Il est important de rappeler aux candidats qu'il est attendu une connaissance à minima de la structure du programme STD2A (pôles) et du référentiel DNMADe (enseignements constitutifs). Concernant l'évaluation, pour le baccalauréat STD2A, le candidat doit pointer les compétences à développer au cours de la séquence qui s'ancrent dans les trois grands champs identifiés dans le programme : acquérir une solide culture, engager une pratique expérimentale et communiquer son analyse ou ses intentions. Pour le DNMADe, une connaissance des blocs de compétences ne doit pas être négligée.

Au sujet de l'analyse

Identifier des enjeux de conception et création

Les documents du corpus éclairent les enjeux de conception et de création qu'initie l'objectif pédagogique, c'est-à-dire les finalités que le concepteur vise, qu'elles soient esthétiques, fonctionnelles, sociétales, économiques, ou encore d'un autre ordre.

Par exemple dans le sujet « Favoriser la singularité de la représentation », le document 1 laisse entendre que le public peut s'approprier une démarche graphique en autonomie. Il s'agit ici d'un enjeu sociétal visant à former des citoyens autonomes, créatifs et responsables. On retrouve cet enjeu dans le document 2 à travers l'exploitation d'un outil certes obsolète mais grand public. D'autres enjeux sont identifiables comme celui de rendre sensible des éléments digitaux ou encore de s'affranchir des modes préconçues et impersonnelles des représentations.

Déterminer des moyens de conception et création

Chaque document illustre la démarche adoptée par un créateur pour répondre aux enjeux de conception et de création. Ces stratégies, qu'elles soient plastiques, conceptuelles ou technologiques, pourront être réutilisées et adaptées dans la proposition pédagogique. Dès lors, une formulation ouverte des moyens repérés dans l'analyse favorise leur transposition dans la séquence.

Par exemple dans le sujet « Favoriser la singularité de la représentation », le document 1 renvoie à la fabrication de ses propres outils (fabrication accessible à partir d'outillage et matériaux facilement disponibles), en proposant une multiplicité d'outils combinatoires (différentes formes de pinceaux) ou encore une méthodologie (livret explicatif). Ces moyens se retrouvent en partie dans le document 2 qui en apporte également d'autres, comme réactualiser du matériel obsolète (machine à tricoter), etc.

Problématiser

La problématique se formule sous la forme d'une question ouverte et interroge un enjeu de conception et de création, elle sert de cap dans la construction de la séquence. Parmi les enjeux identifiés par l'analyse, le candidat doit sélectionner le plus porteur au regard de l'objectif pédagogique imposé par le sujet.

Les problématiques qui s'écartent des sentiers battus, sont appréciées par le jury. Elles témoignent d'une prise de risque qui démontre la capacité et l'envie du candidat d'explorer des situations nouvelles initiées par le sujet.

Par exemple pour le sujet avec pour objectif pédagogique « Favoriser la singularité de la représentation », l'enjeu retenu aurait pu être *rendre sensible des données digitales*, la problématique « Comment donner une dimension sensible et singulière à des informations numériques par le biais d'outils de création ? ». Elle fait sens pour des étudiants en DNMADE mention graphisme qui réduisent trop souvent leur métier à la maîtrise des logiciels infographiques.

Enrichir

La phase d'analyse est aussi l'occasion d'un apport de références personnelles afin de compléter le propos et d'appuyer la réflexion. Ces références doivent être sélectionnées avec justesse et citées avec précision pour nourrir l'analyse de la référence principale. Le jury a constaté que certains choix manquaient parfois d'actualité et de diversité, tant dans les différents champs du design que dans ceux des métiers d'art. Par ailleurs, l'analyse ne saurait se réduire à l'étalage d'une culture sous la forme d'un catalogue de références.

Le jury a apprécié la capacité de certains candidats à sensibiliser le public visé à la veille culturelle théorique avec des références contemporaines en design et métiers d'art, ainsi qu'à mobiliser de manière pertinente leurs acquis d'expérience et leur expertise personnelle.

Définir les termes de l'objectif pédagogique

Les termes constitutifs de l'objectif pédagogique doivent faire l'objet d'une explicitation rigoureuse et partagée avec le jury. Il est attendu du candidat qu'il définisse et reformule chacun de ces termes, signe d'une première mise à distance critique et d'une appropriation du sujet.

Par exemple, dans le cas du sujet de cette session avec pour objectif pédagogique « Favoriser la singularité de la représentation », le terme « *singularité* » pouvait être défini comme « *ce qui s'écarte du commun, de l'ordinaire* ». L'analyse des documents supports permettait d'appuyer cette reformulation : le document 1 présentait des pinceaux aux formes inattendues, tandis que le document 2 proposait une visualisation de données éloignée des représentations

infographiques classiques. À l'issue de ce travail, l'objectif pédagogique « *Favoriser la singularité de la représentation* » pouvait se traduire par « *Encourager une interprétation visuelle hors des conventions usuelles* ».

À propos de la séquence de formation et de la séance constitutive

Prendre en compte la diversité des élèves

Le sujet impose un niveau de classe précis. La bonne connaissance des attendus pour chaque niveau est indispensable à la construction opérationnelle de la séquence. Pour rappel, les niveaux proposés dans les sujets seront toujours les classes de bacheliers ou de première année de DN MADE, année qui permet de développer les fondamentaux nécessaires à chaque mention.

Par ailleurs, le candidat doit démontrer sa capacité à s'adapter aux différents publics, profils d'élèves et enseignements auxquels ouvre le CAPET.

Construire

La séquence doit être construite afin d'atteindre l'objectif pédagogique fixé dans le sujet. Il est important de dissocier ce que l'élève va apprendre - objectif pédagogique -, va produire - objectif opérationnel - et ce que l'enseignant doit mettre en œuvre : les dispositifs et les moyens. Définir des objectifs spécifiques par séance facilite le découpage de la séquence.

La présentation doit rendre compte de la construction, de la mise en œuvre et de l'animation de la séquence pédagogique. La réflexion pédagogique inclut les objectifs poursuivis, les compétences visées, les prérequis mobilisés, les connaissances nouvelles abordées, ainsi que les ressources et références sollicitées. Elle détaille les mises en situation proposées, les activités prévues pour les élèves, les modalités d'évaluation envisagées et précise l'organisation de la séquence : contexte d'intervention, effectifs, répartition temporelle et dispositif spatial.

Le rôle de l'enseignant est de permettre à l'élève ou à l'étudiant d'acquérir les compétences visées, quels que soient ses acquis initiaux. À ce titre, le jury souhaite rappeler aux candidats qu'une séquence pédagogique ne peut se fonder exclusivement sur des prérequis. De la même manière le candidat doit démontrer son appropriation des enjeux pédagogiques initiés par le sujet et à tout prix éviter de plaquer artificiellement une séquence déjà éprouvée.

Il convient d'éviter une mise en œuvre pédagogique trop directive, qui limiterait la créativité et l'implication des apprenants dans le processus. Toutefois, à l'inverse, une séquence trop ouverte, reposant sur l'idée que l'autonomie seule garantirait l'apprentissage, sans accompagnement structuré, ne saurait constituer une proposition crédible.

S'interroger sur les réponses susceptibles d'être formulées par les élèves dans le cadre de la séquence proposée est un moyen efficace d'affiner les dispositifs. De la même manière la capacité à projeter les réalisations des élèves ou des étudiants témoigne d'une bonne anticipation des moyens à mettre à disposition.

Mettre en œuvre et animer

Le candidat est invité à extraire de sa séquence une séance, dont il justifie le choix et explicite précise les choix opérés en matière d'animation et de gestion du groupe ainsi que les dispositifs pédagogiques mis en œuvre (phases d'apprentissage individuelles et/ou collectives, apports théoriques et pratiques, références exploitées, organisation matérielle spécifique, dispositifs spatio-temporels...).

Le jury constate que, malgré des objectifs spécifiques pertinents, certains candidats peinent à expliciter de manière suffisamment détaillée le déroulé de la séance, ce qui limite la lisibilité des

modalités d'interaction entre l'enseignant et l'élève dans le processus d'acquisition des compétences.

Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Le jury note que l'évaluation demeure un point de fragilité pour de nombreux candidats. Trop souvent abordée de manière sommaire, à la fin de la séquence, voire absente, elle est décorrélée des objectifs d'apprentissage et des compétences à acquérir. Or, cet outil pédagogique est un des leviers fondamentaux de l'acte d'enseignement.

À titre d'exemple, dans le sujet ayant pour objectif pédagogique «Favoriser la singularité de la représentation », la compétence du DNMADE relevant du bloc «Élaborer une stratégie personnelle relative aux métiers du design et métiers d'art : Faire état d'une écriture et d'une pratique expérimentale personnelle», entre en résonance avec l'objectif pédagogique et aurait pu être convoquée pour évaluer la capacité des étudiants à s'emparer d'outils pour explorer des écritures graphiques plurielles.

Dans cet objectif, il appartient aussi au candidat de préciser les indicateurs de réussite pour chaque compétence et critère associé.

Aussi, le jury rappelle que, loin de se réduire à un simple dispositif de mesure de l'acquisition des compétences par les élèves ou les étudiants, l'évaluation permet aussi d'orienter, de réguler et de renforcer les apprentissages.

Pour résumer

La capacité à concevoir des dispositifs pédagogiques efficaces, qui permettent à tous les élèves de progresser, reste l'objet principal de l'épreuve. L'efficacité de la stratégie pédagogique se mesure à la pertinence des objectifs d'apprentissage et des compétences visées, à la qualité des dispositifs comprenant des modalités d'évaluation. Ces éléments doivent être absolument tous appréciés et pris en compte.

L'enseignant doit être le moteur de la séquence et en particulier des phases d'apprentissage. Le jury reste étonné de la fragilité de certaines propositions pédagogiques dans lesquelles l'élève est livré à lui-même avec pour seules aides les consignes précisées dans un sujet.

À propos de l'oral

La préparation de l'oral, d'une durée d'une heure comme le prévoit l'épreuve, est le moment privilégié pour s'organiser de façon efficace.

Première partie de l'oral : présentation de 30 minutes

Gérer son temps

Une bonne gestion du temps de présentation s'appuie sur une répartition structurée, présentant l'intégralité des différentes étapes attendues. Les éléments du sujet doivent impérativement être clairement annoncés dans l'introduction (objectif pédagogique, niveau de classe, etc.). L'analyse étant le point d'entrée de la séquence, il est nécessaire de lui consacrer suffisamment de temps. Néanmoins tout est une question d'équilibre, ne pas dépasser 10 minutes semble être un bon repère.

Le jury a pu observer des présentations déséquilibrées, dans lesquelles certaines étapes fondamentales étaient abordées de manière trop rapide ou imprécise. Les meilleures prestations ont su articuler de manière fluide analyse, problématisation, déploiement du dispositif pédagogique et détail d'une séance.

Communiquer

Le candidat doit communiquer clairement sa réflexion. Malgré la fatigue des heures en loge, il est attendu une posture d'enseignant qui mobilise son auditoire de manière dynamique, capable de s'adresser directement au jury et de se détacher le plus possible de ses notes.

Pour étayer son propos, le jury conseille de s'appuyer sur des supports préparés en loge mais de faire la différence entre ses notes et les documents de communication destinés au jury. Le jury recommande également de veiller à la lisibilité des éléments affichés. Le candidat peut s'emparer des moyens mis à sa disposition, le tableau par exemple, pour conforter l'efficacité de sa prestation.

Le niveau de langage ainsi que le vocabulaire doivent être précis, les plus riches et professionnels possibles tant dans les domaines pédagogiques que dans ceux du design et métiers d'art.

Argumenter les choix pédagogiques :

Le candidat ne doit pas se contenter de décrire sa proposition pédagogique mais faire l'effort d'argumenter et justifier ses choix.

Les meilleurs candidats prennent spontanément du recul sur leur proposition de séquence et de séance. En conclusion de leur présentation, ils sont capables de pointer les manques, proposer des remédiations et ouvrent ainsi la phase d'échange.

Deuxième partie : entretien de 30 minutes

Durant l'échange, le jury questionne le candidat sur les différents points à éclaircir ou développer, cela peut concerner l'analyse des documents, la compréhension de l'objectif pédagogique, le dispositif pédagogique de la séquence et de la séance. Éventuellement, le jury peut revenir sur le dossier de RAEP s'il le juge nécessaire.

Une posture d'écoute active et d'interaction constructive est attendue. L'échange permet de vérifier la mobilité d'esprit du candidat, qui doit notamment faire preuve de capacité d'analyse réflexive, proposer des remédiations pertinentes ou envisager des éléments de prolongement.

Pour conclure

Cette dernière phase est décisive : elle met à l'épreuve la capacité du candidat à transmettre, à capter l'attention et à expliquer avec précision, sans simplification excessive. Une expression claire, un fil conducteur lisible et une attitude professionnelle sont essentiels. Le jury attend une mise en situation crédible, où le candidat incarne pleinement sa fonction d'enseignant, en s'adressant à un auditoire et non par récitation.

Bien plus qu'un exercice formel, cette épreuve révèle le professionnalisme du candidat. C'est l'occasion de faire preuve de conviction, de générosité dans la transmission et de clarté dans les intentions. Les candidats qui conduisent cette séquence comme un véritable temps d'enseignement, assumé et dynamique, se distinguent par la qualité de leur engagement.

SESSION 2025

CAPET - CAER
CONCOURS INTERNE
ET CAER

Section

Design et métiers d'art

**ÉPREUVE DE LEÇON PORTANT SUR LES PROGRAMMES
DES LYCÉES ET DES CLASSES POST BACCALAURÉAT**

Durée des travaux pratiques : 4 heures

Durée de la préparation de l'exposé : 1 heure

Durée de l'exposé : 30 minutes

Durée de l'entretien : 30 minutes

Coefficient : 2

Définition de l'épreuve

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques sur un problème de conception et de réalisation en design et métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée ou des classes post-baccalauréat du lycée dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et hypothèses issues des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

SUJET

Vous concevrez et organiserez une séquence de formation et, de manière détaillée, une des séances constitutives de cette séquence répondant aux données suivantes :

Objectif pédagogique

Éprouver l'influence du contexte dans une démarche de création.

Niveau de classe

Terminale Baccalauréat sciences et technologies du design et des arts appliqués.

Demande

Vous aborderez cette épreuve avec une posture d'enseignant capable de se projeter dans une situation réelle d'enseignement.

L'analyse des documents doit vous permettre d'identifier des questionnements puis d'énoncer une problématique dans les champs du design ou des métiers d'art en lien avec l'objectif pédagogique imposé. Cette problématique sous-tendra la conception d'un dispositif pédagogique.

Vos investigations et propositions seront exposées au jury de manière structurée.

Votre soutenance comprendra :

- ∄ l'analyse des documents proposés enrichie de références personnelles,
- ∄ la présentation de la séquence,
- ∄ le développement de l'une des séances.

La réflexion pédagogique inclura les objectifs spécifiques, les compétences que vous visez, les prérequis, les connaissances nouvelles, les ressources, les références convoquées, les mises en situation, les activités des élèves, sans omettre les modalités d'évaluation. L'organisation précisera le contexte, les effectifs, la planification du temps, le dispositif spatial et temporel.

Votre proposition pourra s'enrichir d'une dimension interdisciplinaire et d'éventuels partenariats.

Lors de l'entretien, un temps pourra être réservé, si le jury le souhaite, à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Documentation

1. Tapis afghan réalisé en 1989, issu de la collection de war rug* initiée par Kevin Sudeith, artiste, visible sur le site warrug.com.
2. MAMANI Freddy, architecte bolivien, maison particulière, El Alto, Bolivie, années 2010.

*Peut être traduit par : tapis de guerre

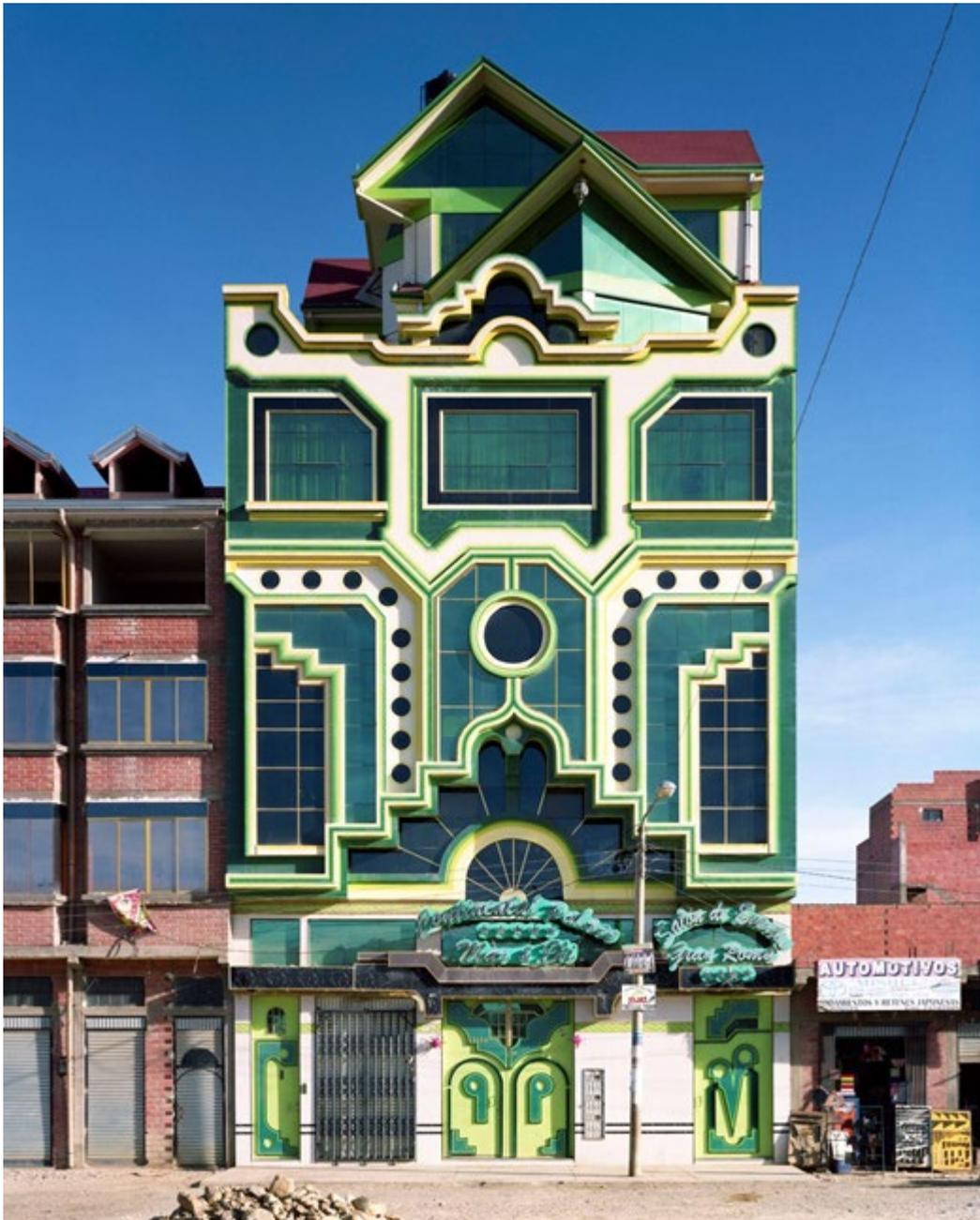
Critères d'évaluation

- Qualité de l'analyse, des questionnements et de la problématique.
- Pertinence des choix didactiques proposés au regard du programme de formation, de l'objectif poursuivi et du public.
- Efficacité de la stratégie pédagogique.
- Pertinence de l'argumentation et qualité de la communication.



Une tradition millénaire de fabrication de tapis perdure au Moyen-Orient. L'invasion soviétique en Afghanistan en 1979 a bouleversé la région, déracinant ses populations. Les motifs traditionnels géométriques et floraux ont alors cédé la place à des inspirations martiales. Ces productions s'ouvrent désormais au marché de l'art international.

Document 2



En Bolivie, la ville d'El Alto abrite les bâtiments de l'architecte Freddy Mamani. Bien que les techniques de construction reprennent des modes opératoires désormais internationalisés (briques, béton, néons...), l'esthétique s'inspire de la culture aymaras, de ses motifs textiles notamment.

Le mot aymaras désigne un peuple originaire de la région du lac Titicaca, qui s'est répandu depuis la Bolivie jusqu'au Pérou et au nord du Chili et de l'Argentine et une langue.

SESSION 2025

CAPET - CAER
CONCOURS INTERNE
ET CAER

Section

Design et métiers d'art

**ÉPREUVE DE LEÇON PORTANT SUR LES PROGRAMMES
DES LYCÉES ET DES CLASSES POST BACCALAURÉAT**

Durée des travaux pratiques : 4 heures

Durée de la préparation de l'exposé : 1 heure

Durée de l'exposé : 30 minutes

Durée de l'entretien : 30 minutes

Coefficient : 2

Définition de l'épreuve

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques sur un problème de conception et de réalisation en design et métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée ou des classes post-baccalauréat du lycée dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et hypothèses issues des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

SUJET

Vous concevrez et organiserez une séquence de formation et, de manière détaillée, une des séances constitutives de cette séquence répondant aux données suivantes :

Objectif pédagogique

Appréhender le corps humain comme un outil de mesure.

Niveau de classe

Première Baccaauréat STD 2A.

Demande

Vous aborderez cette épreuve avec une posture d'enseignant capable de se projeter dans une situation réelle d'enseignement.

L'analyse des documents doit vous permettre d'identifier des questionnements puis d'énoncer une problématique dans les champs du design ou des métiers d'art en lien avec l'objectif pédagogique imposé. Cette problématique sous-tendra la conception d'un dispositif pédagogique.

Vos investigations et propositions seront exposées au jury de manière structurée.

Votre soutenance comprendra :

- l'analyse des documents proposés enrichie de références personnelles,
- la présentation de la séquence,
- le développement de l'une des séances.

La réflexion pédagogique inclura les objectifs spécifiques, les compétences que vous visez, les prérequis, les connaissances nouvelles, les ressources, les références convoquées, les mises en situation, les activités des élèves, sans omettre les modalités d'évaluation. L'organisation précisera le contexte, les effectifs, la planification du temps, le dispositif spatial et temporel.

Votre proposition pourra s'enrichir d'une dimension interdisciplinaire et d'éventuels partenariats.

Lors de l'entretien, un temps pourra être réservé, si le jury le souhaite, à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Documentation

Document 1

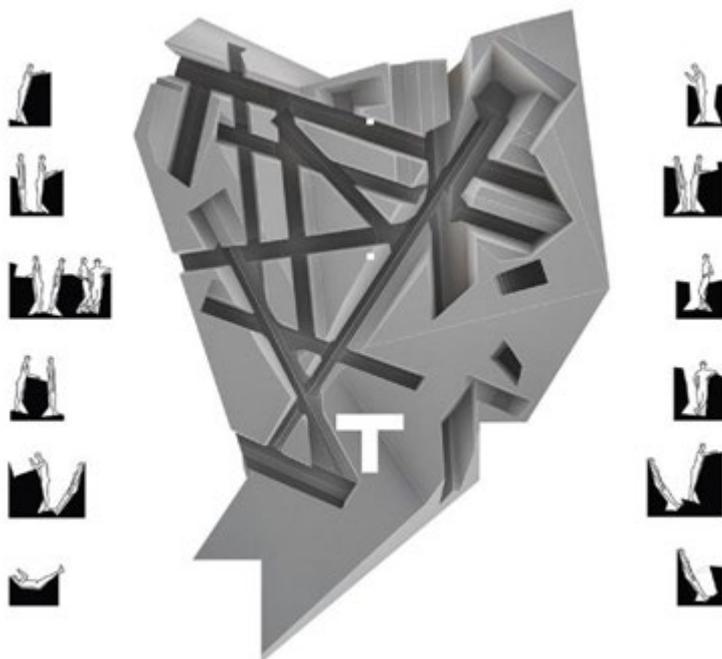
RAAAF (Rietveld Architecture Art Affordances), agence d'architecture, The End of Sitting*, installation, structure bois, medium, 2014. Source : https://www.raaaf.nl/nl/projects/927_the_end_of_sitting/951

*peut être traduit par « La fin de la séance »

Critères d'évaluation

- Qualité de l'analyse, des questionnements et de la problématique.
- Pertinence des choix didactiques proposés au regard du programme de formation, de l'objectif poursuivi et du public.
- Efficacité de la stratégie pédagogique.
- Pertinence de l'argumentation et qualité de la communication.

Document 1



L'installation *The End of Sitting* a été créée par l'agence en collaboration avec l'artiste Barbara Visser et la galerie Looiergracht 60, un espace pour l'art et la science situé à Amsterdam. Le projet remet en question l'omniprésence des sièges et des bureaux dans nos environnements de travail et invite à repenser notre rapport à l'espace, à la santé et à l'architecture.

SESSION 2025

CAPET - CAER
CONCOURS INTERNE
ET CAER

Section

Design et métiers d'art

ÉPREUVE DE LEÇON PORTANT SUR LES PROGRAMMES
DES LYCÉES ET DES CLASSES POST BACCALAURÉAT

Durée des travaux pratiques : 4 heures

Durée de la préparation de l'exposé : 1 heure

Durée de l'exposé : 30 minutes

Durée de l'entretien : 30 minutes

Coefficient : 2

Définition de l'épreuve

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques sur un problème de conception et de réalisation en design et métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée ou des classes post-baccalauréat du lycée dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et hypothèses issues des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

SUJET

Vous concevrez et organiserez une séquence de formation et, de manière détaillée, une des séances constitutives de cette séquence répondant aux données suivantes :

Objectif pédagogique

Mobiliser des outils d'analyse dans la phase exploratoire.

Niveau de classe

Classe de première STD 2A.

Demande

Vous aborderez cette épreuve avec une posture d'enseignant capable de se projeter dans une situation réelle d'enseignement.

L'analyse des documents doit vous permettre d'identifier des questionnements puis d'énoncer une problématique dans les champs du design ou des métiers d'art en lien avec l'objectif pédagogique imposé. Cette problématique sous-tendra la conception d'un dispositif pédagogique.

Vos investigations et propositions seront exposées au jury de manière structurée.

Votre soutenance comprendra :

- l'analyse des documents proposés enrichie de références personnelles,
- la présentation de la séquence,
- le développement de l'une des séances.

La réflexion pédagogique inclura les objectifs spécifiques, les compétences que vous visez, les prérequis, les connaissances nouvelles, les ressources, les références convoquées, les mises en situation, les activités des élèves, sans omettre les modalités d'évaluation. L'organisation précisera le contexte, les effectifs, la planification du temps, le dispositif spatial et temporel.

Votre proposition pourra s'enrichir d'une dimension interdisciplinaire et d'éventuels partenariats.

Lors de l'entretien, un temps pourra être réservé, si le jury le souhaite, à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Documentation

Document 1

Alvar Aalto (designer) - tabouret stool E60, Artek - 1933

Document 2

Gillis Lundgren (designer) - FROSTA Stool, IKEA - 2008

Critères d'évaluation

- Qualité de l'analyse, des questionnements et de la problématique.
- Pertinence des choix didactiques proposés au regard du programme de formation, de l'objectif poursuivi et du public.
- Efficacité de la stratégie pédagogique.
- Pertinence de l'argumentation et qualité de la communication.

Documentation



Document 1



Document 2

Document 1

Alvar Aalto (designer) - tabouret stool E60, Artek – 1933

Document 2

Gillis Lundgren (designer) - FROSTA Stool, IKEA – 2008

SESSION 2025

CAPET - CAER
CONCOURS INTERNE
ET CAER

Section

Design et métiers d'art

ÉPREUVE DE LEÇON PORTANT SUR LES PROGRAMMES
DES LYCÉES ET DES CLASSES POST BACCALAURÉAT

Durée des travaux pratiques : 4 heures

Durée de la préparation de l'exposé : 1 heure

Durée de l'exposé : 30 minutes

Durée de l'entretien : 30 minutes

Coefficient : 2

Définition de l'épreuve

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques sur un problème de conception et de réalisation en design et métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée ou des classes post-baccalauréat du lycée dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et hypothèses issues des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

SUJET

Vous concevrez et organiserez une séquence de formation et, de manière détaillée, une des séances constitutives de cette séquence répondant aux données suivantes :

Objectif pédagogique

Favoriser la singularité de la représentation.

Niveau de classe

Première année de DN MADE.

Demande

Vous aborderez cette épreuve avec une posture d'enseignant capable de se projeter dans une situation réelle d'enseignement.

L'analyse des documents doit vous permettre d'identifier des questionnements puis d'énoncer une problématique dans les champs du design ou des métiers d'art en lien avec l'objectif pédagogique imposé. Cette problématique sous-tendra la conception d'un dispositif pédagogique.

Vos investigations et propositions seront exposées au jury de manière structurée.

Votre soutenance comprendra :

- € l'analyse des documents proposés enrichie de références personnelles,
- € la présentation de la séquence,
- € le développement de l'une des séances.

La réflexion pédagogique inclura les objectifs spécifiques, les compétences que vous visez, les prérequis, les connaissances nouvelles, les ressources, les références convoquées, les mises en situation, les activités des élèves, sans omettre les modalités d'évaluation. L'organisation précisera le contexte, les effectifs, la planification du temps, le dispositif spatial et temporel.

Votre proposition pourra s'enrichir d'une dimension interdisciplinaire et d'éventuels partenariats.

Lors de l'entretien, un temps pourra être réservé, si le jury le souhaite, à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Documentation

1. MEYNIEL Baptiste, Kit d'outils à dessin, co-édition avec le FRAC Picardie avec le soutien du Signe, Centre national du graphisme, 2017.

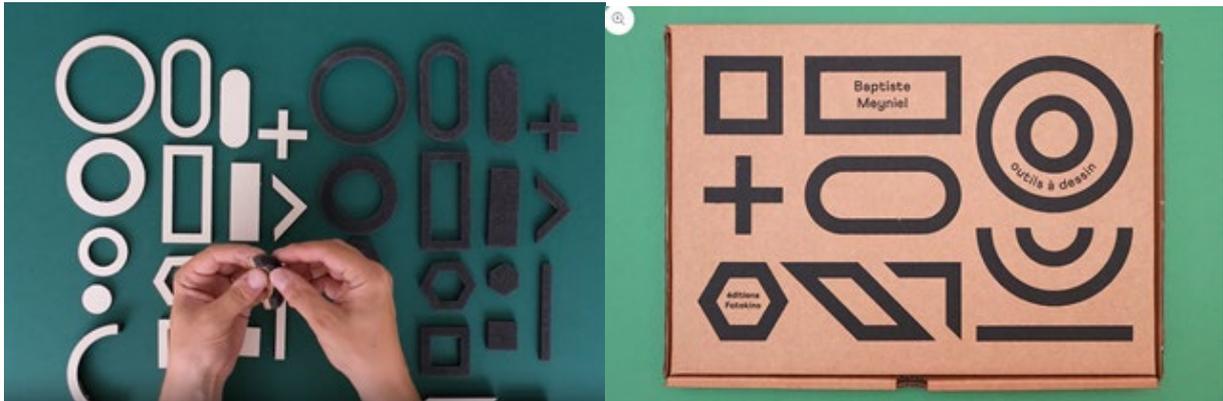
2. WILLIAMS Claire, artiste textile, Data knits*, explorations, 2015.

*peut être traduit par « Tricots de données ».

Critères d'évaluation

- Qualité de l'analyse, des questionnements et de la problématique.
- Pertinence des choix didactiques proposés au regard du programme de formation, de l'objectif poursuivi et du public.
- Efficacité de la stratégie pédagogique.
- Pertinence de l'argumentation et qualité de la communication.

Document 1



"C'est un coffret qui comprend une plaque de mousse et une plaque de bois prédécoupée ainsi qu'un livret explicatif en risographie pour fabriquer des outils sur le principe de ceux que j'utilise dans ma pratique. Toutes les formes sont conçues pour s'emboîter et permettre une logique de construction par le dessin lors de leur utilisation."

Baptiste Meyniel

Document 2



Claire Williams s'interroge sur les analogies possibles entre le tissage réalisé par les machines à tricoter Brother et la structure d'une image numérique. Produites dans les années 1980, ces tricoteuses mécaniques ne permettent de tisser que des motifs préprogrammés. L'adaptation du système de la tricoteuse permet à Claire Williams de mener une série d'explorations continues qui vise à traduire, générer et encoder des données sensibles ou digitales pour former des motifs ou structures matérialisés au sein d'un textile.